

2. Nous apprenons avec satisfaction qu'immédiatement après la dernière session, le gouvernement de Manitoba a été invité à prendre part à une conférence avec les ministres de Son Excellence sur la question des griefs résultat de l'acte de cette province relatif à l'éducation, adopté en l'année 1890, et qu'en réponse à cette invitation, trois des membres de ce gouvernement sont venus à Ottawa, et qu'après des discussions nombreuses et prolongées, les deux gouvernements ont pu conclure un arrangement, le meilleur qu'il fût possible d'obtenir dans l'état existant de cette irritante question; et nous partageons l'espoir de Son Excellence que ce règlement mettra fin à l'agitation qui a longtemps troublé et retardé le développement harmonieux de notre pays, et marquera le commencement d'une ère nouvelle où règneront parmi tous les éléments de notre population dans leurs rapports, un esprit de générosité et de concessions mutuelles et de bon vouloir réciproque.

3. Nous sommes bien aises d'apprendre qu'une mesure nous sera soumise à l'effet de réviser le tarif, laquelle, nous l'espérons avec Son Excellence, fournira le revenu nécessaire et, tout en sauvegardant les intérêts industriels, rondra notre système fiscal plus satisfaisant à la masse de la population.

4. Son Excellence nous informant que nous serons invités à donner notre appui à un projet de loi abrogeant l'Acte du cens électoral aujourd'hui en vigueur, qui est d'un fonctionnement dispendieux et peu satisfaisant, et proposant d'adopter, pour l'élection des membres de la Chambre des Communes, le cens électoral des différentes provinces, tout projet de loi ayant cet objet en vue recevra notre plus sérieuse considération.

5. Nous apprenons avec le plus vif intérêt que le gouvernement de Son Excellence a décidé que les avantages que les producteurs de l'Ouest et les hommes d'affaires en général de tout le Canada retireraient du parachèvement des travaux des canaux du Saint-Laurent, devraient être mis à leur portée le plus tôt possible, et qu'il a pris les premières mesures, sauf l'approbation du parlement, pour continuer vigoureusement ces travaux et parfaire notre système de canaux vers la fin de l'année 1898.

6. Nous remercions Son Excellence d'avoir bien voulu porter à notre connaissance le fait que des mesures ont été prises qui, si nous les approuvons, permettront au chemin de fer Intercolonial d'atteindre Montréal et d'avoir sa part du grand trafic concentré dans cette cité, et d'obtenir ainsi les nombreux avantages qui découleront vraisemblablement du prolongement de cette voie ferrée, et nous étudierons volontiers cette proposition.

7. C'est avec satisfaction que nous apprenons que, se rendant compte des obstacles que nos cultivateurs éprouvent à placer leurs produits alimentaires en bon état sur les marchés anglais, le gouvernement de Son Excellence a pris des mesures pour l'installation d'un système complet d'appareils frigorifiques dans les crémeries, sur les chemins de fer, dans les ports de mer et sur les steamers, au moyen desquels ces produits pourront être conservés à la température voulue, durant tout le voyage depuis le point de production jusqu'à la Grande-Bretagne; et nous remercions Son Excellence de ce qu'Elle nous informe que les contrats relatifs à cette affaire nous seront soumis.

8. Nous croyons avec Son Excellence qu'il est désirable que les sentiments du peuple du Canada au sujet de la prohibition des spiritueux soient clairement connus, et nous assurons Son Excellence que toute mesure donnant aux électeurs la faculté de voter sur cette question recevra notre plus sérieuse attention.

9. Il nous fait plaisir d'apprendre que la convention relative aux réclamations de la mer de Behring, formée durant l'année dernière pour déterminer les dommages auxquels ont droits les propriétaires de navires anglais faisant la chasse aux phoques à fourrures, saisis par les croiseurs des Etats-Unis sur la haute mer, a terminé le travail de réception des témoignages soumis par les gouvernements respectifs de Sa Majesté et des Etats-Unis, et qu'elle s'est ajournée pour entendre les plaidoiries de ces deux gouvernements sur cette question; et nous partageons respectueusement l'espoir qu'exprime Son Excellence qu'une sentence arbitrale définitive et satisfaisante sur ces réclamations, dont le règlement a été retardé si longtemps, sera prochainement rendue.